



Le portage salarial à portée de main

Une autre approche de votre travail, rester indépendant en toute tranquillité

Vous travaillez ponctuellement ou cumulez plusieurs activités ?
Vous ne souhaitez pas travailler en tant qu'indépendant et avoir à gérer les tâches administratives ?
Vous recherchez un cadre juridique sans contrainte ?

Vous continuez à effectuer votre activité professionnelle comme un indépendant tout en bénéficiant du statut salarié, Koopl gère vos tâches administratives et comptables.

Koopl s'adresse aux personnes spécialisées dans le secteur des services, communication, formations, activités sportives, loisirs en passant par l'évènementiel.

Quels sont mes intérêts à être en portage ?

⇒ Social

Vous bénéficiez d'une protection sociale (Assurance Maladie, Chômage, RC Pro, Retraite...)
Dans le cadre de votre projet professionnel, vous avez la possibilité de vous faire financer des formations.

⇒ Commercial

Autonome, vous conservez votre liberté en exerçant les missions de votre choix
Vous développez votre propre prospection commerciale
Vous aménagez votre emploi du temps
Vous négociez vos budgets et définissez votre chiffre d'affaires

⇒ Administratif

Vous allégez vos tâches administratives afin de vous consacrer à votre cœur de métier
Vous vous professionnalisez dans votre activité



1 Grande rue des Feuillants - 69001 LYON
Tél. 04 37 43 15 71 - Fax. 04 37 43 09 88 - info@koopl.fr - www.koopl.fr

SARL au capital de 7625 Euros - APE : 748 K - SIRET : 429 472 152 00041 - n° agrément formation : 82 69 089 26 69

⇒ Conseils

Nous vous soutenons dans vos actions au quotidien...

- Soutien juridique
- Soutien commercial et stratégique dans votre développement d'activité
- Soutien à vos projets futurs

Quelle est ma rémunération ?

En période de travail, vous recevez chaque mois une fiche de paie.

Votre fiche de paie prend en compte la déduction des cotisations obligatoires et nos frais de gestion.

Notre commission (5 à 8% suivant notre capacité à optimiser vos budgets) couvre : les démarches de déclaration d'embauche (DUE, Avis de Mission à l'Etranger le cas échéant), contrat de travail, bulletin de salaire, la gestion des frais professionnels, versement des cotisations aux organismes sociaux...)

Nous nous engageons à vous reverser une rémunération équivalente à 50% minimum de votre budget HT. Vous pouvez bénéficier du remboursement de vos frais de déplacement et de fonctionnement.

Exemple de grille de facturation journalière (frais de déplacement inclus) :

Budget HT/jour	Nb d'heures	Rémunération nette
60 €	3.5 h	35 €
100 €	6 h	62 €
150 €	8 h	97 €
200 €	10 h	125 €

Pour information, notez que notre société est assujettie à TVA pour toute prestation réalisée en France. Néanmoins, nous sommes exonéré pour les prestations effectuées à l'étranger ou dans le cadre de formation.

**Vous gérez votre temps, votre travail, vos budgets...
nous nous occupons du reste !**



1 Grande rue des Feuillants - 69001 LYON
Tél. 04 37 43 15 71 - Fax. 04 37 43 09 88 - info@koopl.fr - www.koopl.fr

SARL au capital de 7625 Euros - APE : 748 K - SIRET : 429 472 152 00041 - n° agrément formation : 82 69 089 26 69